

# Cour suprême du Canada

STATISTIQUES 2003 À 2013





#### INTRODUCTION

e présent rapport présente des données statistiques sur les travaux de la Cour suprême du Canada en 2013, ainsi que des données comparatives pour les dix années précédentes.

Voici une brève description du processus d'appel qui permet de mieux comprendre les statistiques présentées sous forme de tableaux et de graphiques. Les appels dont la Cour est saisie se divisent en trois catégories. La première, qui regroupe la plupart des appels, est celle où la partie qui désire en appeler de la décision d'un tribunal inférieur (habituellement une cour d'appel provinciale ou territoriale ou la Cour d'appel fédérale) doit obtenir d'une formation de trois juges de la Cour l'autorisation de le faire. La demande est accueillie si les juges concluent que l'affaire est importante pour le public ou qu'elle soulève une importante question de droit. La deuxième catégorie est celle des appels dits « de plein droit », qui ne nécessitent aucune autorisation. Appartiennent notamment à cette catégorie certaines affaires pénales sérieuses, par exemple lorsqu'un juge de la cour d'appel a exprimé sa dissidence sur une question de droit, ainsi que les appels visant des renvois provinciaux. La troisième est celle des renvois du gouvernement fédéral. Dans le cadre de ces renvois (qui sont considérés comme des appels de plein droit dans les statistiques), la Cour doit donner son avis sur les questions que le gouverneur en conseil soumet à son examen. Le schéma de la page 3 résume le déroulement d'une instance jusqu'au prononcé du jugement, pour ce qui est d'une demande d'autorisation d'appel complète, d'un avis d'appel de plein droit ou d'un renvoi.

Le tableau « Sommaire, 2003 à 2013 » de la page 4 donne un aperçu du volume du travail accompli par la Cour pendant cette période, et ce, en fonction de cinq rubriques.

La première rubrique – « Dossiers déposés » – indique pour chaque année le nombre de demandes d'autorisation d'appel complètes et d'avis d'appel de plein droit déposés au greffe de la Cour. Au total, 509 nouveaux dossiers ont été déposés en 2013, soit 491 demandes d'autorisation d'appel et 18 avis d'appel de plein droit.

La deuxième rubrique – « Demandes d'autorisation » – indique le nombre de demandes d'autorisation d'appel présentées à une formation de la Cour, le nombre d'autorisations accordées et le pourcentage d'autorisations accordées par rapport au nombre de demandes. Étant donné que, en raison du temps nécessaire à son traitement, une demande d'autorisation d'appel déposée au cours d'une année donnée peut être présentée à une formation l'année suivante, le nombre de demandes d'autorisation déposées diffère du nombre de demandes présentées au cours d'une même année. En 2013, 529 demandes d'autorisation d'appel ont été présentées à une formation.

La troisième rubrique – « Appels entendus » – fait état, pour chaque année, du nombre d'appels entendus et du nombre de jours d'audience. En 2013, la Cour a entendu 75 appels en 65 jours d'audience.

La quatrième rubrique – « Jugements sur appels » – précise le nombre de jugements rendus chaque année. En 2013, la Cour a rendu 78 jugements, dont 9 à l'audience (jugements oraux), y compris un avec motifs à suivre. Dans 68 % des cas, le jugement était unanime quant à l'issue de l'appel.

Comme la Cour ne rend pas toujours son jugement l'année où elle entend l'appel, il y a habituellement un écart entre le nombre d'appels entendus et le nombre de jugements rendus au cours d'une année donnée. À la fin de 2013, 27 affaires étaient toujours en délibéré.

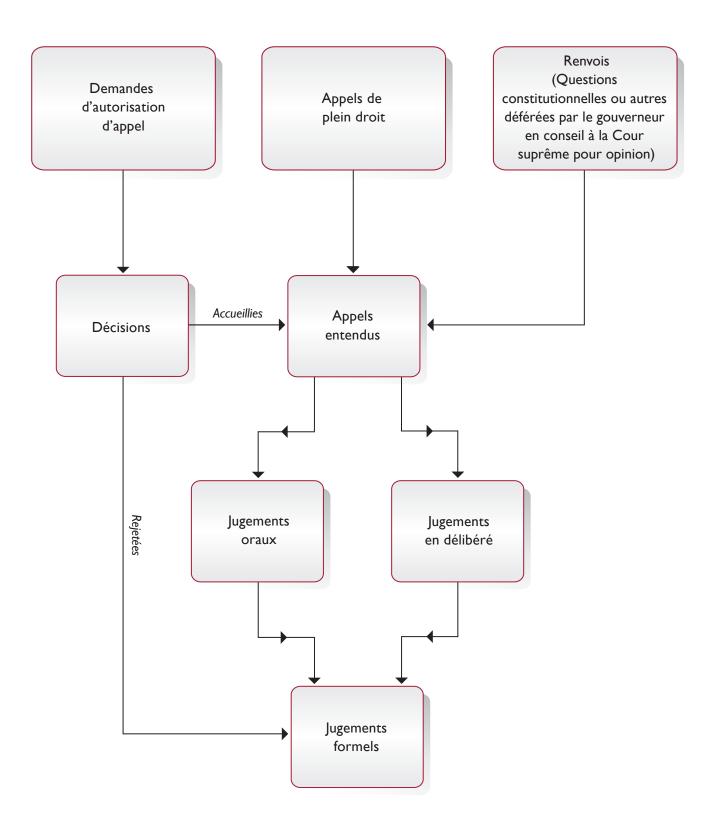


La dernière rubrique – « Délais moyens » indique le temps moyen écoulé entre les différentes étapes de la procédure. En 2013, le délai moyen entre le dépôt d'une demande d'autorisation d'appel complète et la décision de la Cour d'accorder ou de refuser l'autorisation a été de 3 mois. Les appels ont été entendus en moyenne 8 mois après l'obtention de l'autorisation ou le dépôt de l'avis d'appel de plein droit. La Cour a statué en moyenne 6 mois après l'audition de l'appel.

Un complément d'information sur les instances devant la Cour suprême du Canada et les jugements qu'elle rend se trouve sur le site Web de la Cour, à l'adresse **www.scc-csc.gc.ca**.



## LE PROCESSUS D'APPEL À LA COUR SUPRÊME DU CANADA



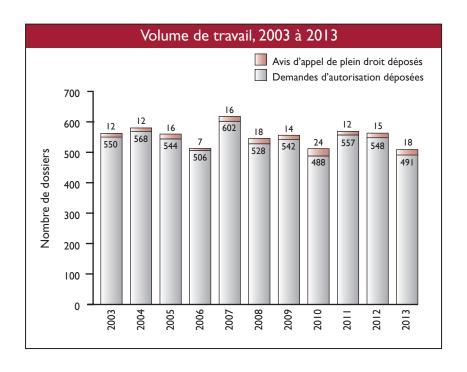


## SOMMAIRE, 2003 À 2013

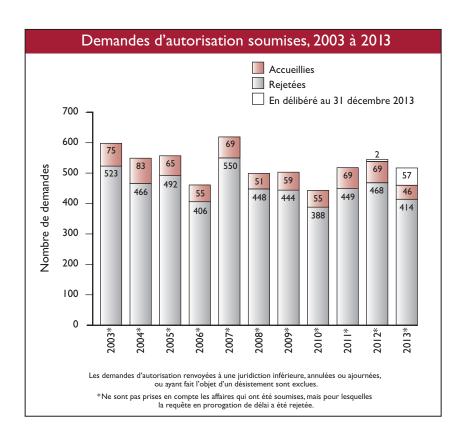
Dossiers déposés  Demandes d'autorisation d'appel complètes 550 568  Avis d'appel de plein droit 12 12  Demandes d'autorisation  Soumises à la Cour 609 559  Accueillies (en délibéré) 75 83  En pourcentage 12 15  Appels entendus  Nombre total 82 83  De plein droit 16 13 Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	544 16 575 65 11 93 13 80	506 7 477 55 12 80	602 16 629 69 11	528 18 509 51 10	542 14 518 59	488 24 465 55	557 12 541 69	548 15 557	491 18
d'appel complètes 550 568  Avis d'appel de plein droit 12 12  Demandes d'autorisation  Soumises à la Cour 609 559  Accueillies (en délibéré) 75 83  En pourcentage 12 15  Appels entendus  Nombre total 82 83  De plein droit 16 13 Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	575 65 11 93 13 80	7 477 55 12	629 69 11	509 51	518 59	24	12 541	15	18
Avis d'appel de plein droit 12 12  Demandes d'autorisation  Soumises à la Cour 609 559  Accueillies (en délibéré) 75 83  En pourcentage 12 15  Appels entendus  Nombre total 82 83  De plein droit 16 13 Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57  Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	575 65 11 93 13 80	7 477 55 12	629 69 11	509 51	518 59	24	12 541	15	18
Demandes d'autorisation  Soumises à la Cour 609 559  Accueillies (en délibéré) 75 83  En pourcentage 12 15  Appels entendus  Nombre total 82 83  De plein droit 16 13  Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16  Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57  Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	575 65 11 93 13 80	477 55 12	629 69 11	509 51	518 59	465	541		
Soumises à la Cour         609         559           Accueillies (en délibéré)         75         83           En pourcentage         12         15           Appels entendus         12         15           Nombre total         82         83           De plein droit         16         13           Sur autorisation         66         70           Jours d'audience         56         61           Jugements sur appels         81         78           Rendus à l'audience         19         16           Rendus après délibéré         62         62           À l'unanimité         62         57           Avec dissidence         19         21           Jugements unanimes en pourcentage         76         73           Appels en délibéré à la fin de chaque année         25         32           Délais moyens (en mois)           Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande         3,9         3,7	65 11 93 13 80	55 12 80	69 11	51	59			557	F22
Accueillies (en délibéré) 75 83  En pourcentage 12 15  Appels entendus  Nombre total 82 83  De plein droit 16 13 Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	65 11 93 13 80	55 12 80	69 11	51	59			557	
En pourcentage         12         15           Appels entendus         82         83           Nombre total         82         83           De plein droit         16         13           Sur autorisation         66         70           Jours d'audience         56         61           Jugements sur appels         81         78           Rendus à l'audience         19         16           Rendus après délibéré         62         62           À l'unanimité         62         57           Avec dissidence         19         21           Jugements unanimes en pourcentage         76         73           Appels en délibéré à la fin de chaque année         25         32           Délais moyens (en mois)           Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande         3,9         3,7	93 13 80	12 80	11			55	40		529
Appels entendus  Nombre total 82 83  De plein droit 16 13 Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	93 13 80	80		10	11		07	69(2)	46(57)
Nombre total 82 83  De plein droit 16 13  Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16  Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57  Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	13 80		F2			12	13	12*	9:
De plein droit Sur autorisation  Jours d'audience  56 61  Jugements sur appels  Nombre total  Rendus à l'audience 19 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 Jugements unanimes en pourcentage 76 Appels en délibéré à la fin de chaque année  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	13 80		F2						
Sur autorisation 66 70  Jours d'audience 56 61  Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	80	12	53	82	72	65	70	78	75
Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7			10	16	12	15	19	15	12
Jugements sur appels  Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	()	67	43	66	60	50	51	63	63
Nombre total 81 78  Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62  À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	62	56	46	60	55	51	60	65	65
Rendus à l'audience 19 16 Rendus après délibéré 62 62 À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7									
Rendus après délibéré 62 62 À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	89	79	58	74	70	69	71	83	78
À l'unanimité 62 57 Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	17	4	2	5	2	4	8	8	9
Avec dissidence 19 21  Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	72	75	56	69	68	65	63	75	69
Jugements unanimes en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	65 24	63 16	36 22	56 18	44 26	52 17	53 18	60 23	53 25
en pourcentage 76 73  Appels en délibéré à la fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7						.,			
fin de chaque année 25 32  Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	73	80	62	76	63	75	75	72	68
Délais moyens (en mois)  Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7									
Entre le dépôt de la demande d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7	35	35	30	38	40	36	35	30	27
d'autorisation et la décision sur la demande 3,9 3,7									
sur la demande 3,9 3,7									
	3,7	3,4	3,5	3,2	3,2	3,4	4,1	4,4	3,3
Entre la date de l'autorisation			-,-	-,_	-,-	-,-	.,.	.,.	
(ou de l'avis d'appel de plein									
droit) et l'audience 10,5 9,4	9,1	7,7	9,0	8,9	7,6	7,7	8,7	9,0	8,2
Entre l'audience et le jugement 5,1 4,0		5,9	6,6	4,8	7,4	7,7	6,2	6,3	6,2

 $<sup>^</sup>st$  Ce pourcentage changera lorsque toutes les demandes d'autorisation auront été décidées.

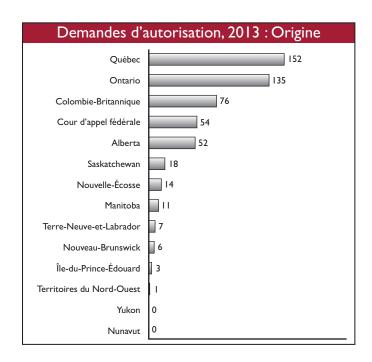
CATÉGORIE 1 : DOSSIERS DÉPOSÉS

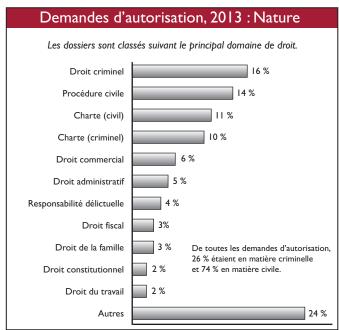


## CATÉGORIE 2 : DEMANDES D'AUTORISATION SOUMISES

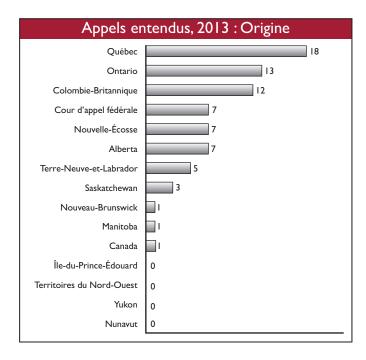


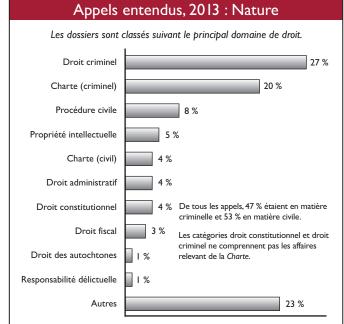
## CATÉGORIE 2 : DEMANDES D'AUTORISATION SOUMISES (SUITE)



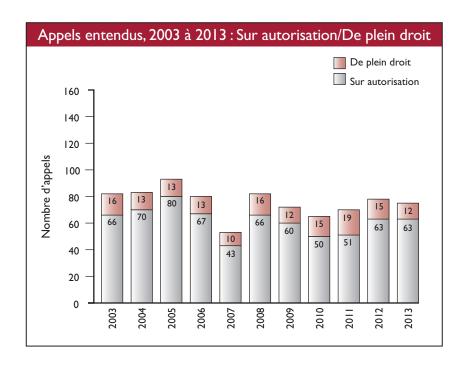


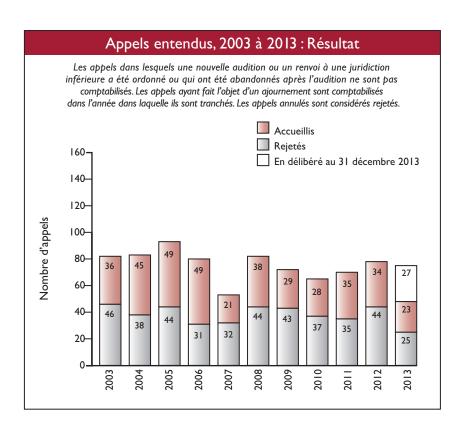
#### CATÉGORIE 3 : APPELS ENTENDUS





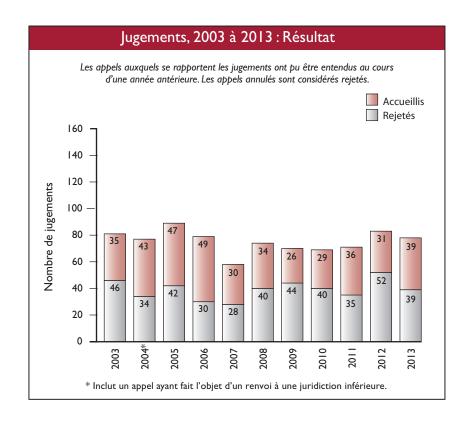
## CATÉGORIE 3 : APPELS ENTENDUS (SUITE)

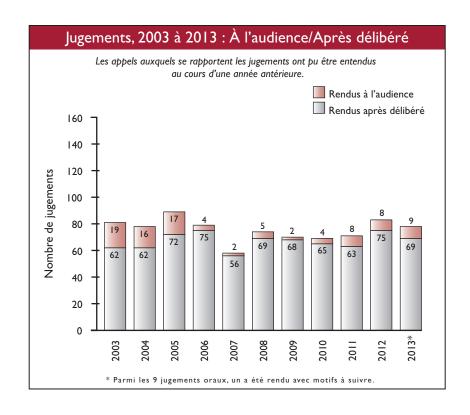




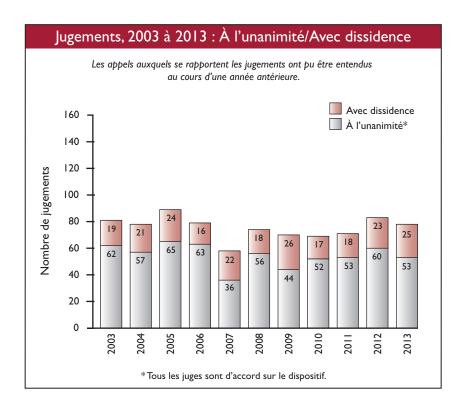


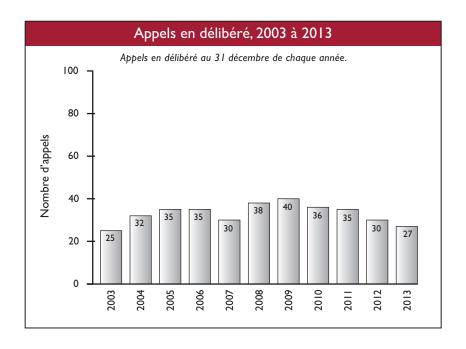
### CATÉGORIE 4 : JUGEMENTS SUR APPELS





## CATÉGORIE 4 : JUGEMENTS SUR APPELS (SUITE)





## CATÉGORIE 5 : DÉLAIS MOYENS

